



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 JANVIER 2022
En visioconférence

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, S. SCRIBE, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Suppléants représentant leurs titulaires : MF LEROUX (suppléante de F. LEROY) P. GRAUX (suppléant de M. CRAPPIER), A. POIDEVIN (suppléant de F. MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : P. VALLEE à R. NIETO, R. VENDELON à T. LINEATTE, M. FLEURY à P. CHEVAL, D. POTELE à JL RAMECKY, C. FOURNET à JN CAZE, S. DECROIX à JC LOUVET, M. LELEU à X. SCHNEBLE, G. CARON à X. PALPIED.

Titulaires absents ou excusés : F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SACLEUX, JL MAILLARD, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTELE, F. MASSIAS, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, M. LELEU, C. ROUVROY, G. CARON

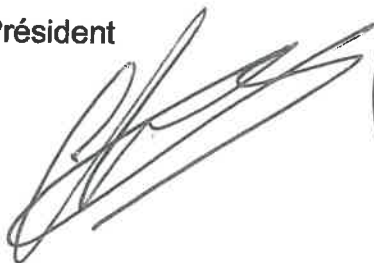
Secrétaire de séance : T. LINEATTE

ORDRE DU JOUR :

1. EVD
 - 1.1 Présentation par Marie PAPIN du bureau d'études ECOGEOS, des scénarios étudiés et validation du choix du mode de financement pour la mise en place de la Tarification Incitative
 2. GENERAL
 - 2.1 Création de poste
 - 2.2. Mise à jour du tableau des emplois permanents
 3. INFORMATIONS DIVERSES
-

Philippe CHEVAL,

Président



Thierry LINEATTE,

Secrétaire,



En préambule, P.Cheval présente ses meilleurs vœux aux élus de Terre de Picardie.

Concernant la Tarification Incitative qui est le point important à l'ordre du jour de ce conseil communautaire, P.Cheval précise que ce dossier a été suivi par un comité technique, un comité de pilotage, la commission EVD et le Bureau.

En amont du conseil, est proposée l'intervention de l'association St Jean à qui Terre de Picardie a délégué sa compétence sociale.

- Intervention de Gaëlle COPPE, Directrice de l'Association Saint Jean.

G.Coppé rappelle le concept de la maison inclusive : il s'agit d'une colocation proposée à des personnes autonomes, non dépendantes, ne souffrant pas de troubles cognitifs et qui ne souhaitent plus rester seules dans leur logement.

C'est une solution entre le domicile et l'EPHAD.

L'objectif de l'habitat inclusif est :

- de lutter contre l'isolement
- renforcer le lien social
- proposer un lieu sécurisé d'échanges, d'activités.

Le coût mensuel par colocataire est de 520 €.

2 projets ont vu le jour : un à Péronne qui propose 5 chambres et un à Chaulnes qui propose 4 chambres.

2 dates de visite seront proposées prochainement par l'association St Jean.

Interventions :

- *M.Baillon : les personnes sont-elles autonomes ?*
- *G.Coppé : oui, elles gèrent leur vie comme bon leur semble. Par exemple, à Péronne, pour les repas, une personne opte pour le portage de repas, une autre prend les services d'une auxiliaire de vie et une 3^{ème} gère elle-même ses repas.*
- *C.Nevou : Les personnes peuvent-elles recevoir leur famille ?*
- *G.Coppé : A Chaulnes comme à Péronne, il y a un petit salon privatif pour recevoir les familles.*
- *P.Cheval rappelle que des élus de Terre de Picardie sont au conseil d'administration de C.Choukair et N.Latapie.*

Voir le powerpoint en annexe.

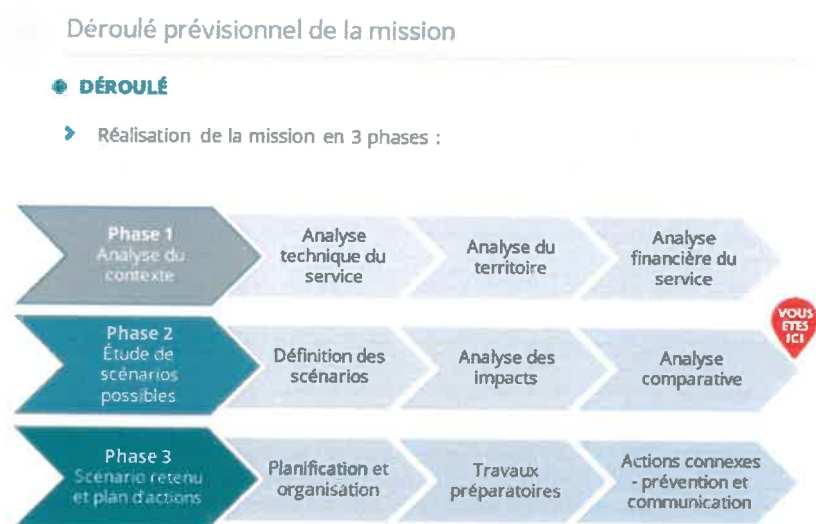
- Désignation du secrétaire de séance : T.Linéatte.
- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 25 novembre 2021 à l'unanimité.

- Information des décisions prises par le Président par délégation.
En pièce jointe
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation.
En pièce jointe

1. EVD

1.1 Présentation par le bureau d'études ECOGEOS, des scénarios étudiés et validation du choix du mode de financement pour la mise en place de la Tarification Incitative

P.Cheval rappelle la démarche entreprise il y a quelques mois avec le cabinet Ecogeos.



A l'issue de la phase 2, Terre de Picardie doit répondre à 2 questions :

1. Décide t'elle de passer à une tarification incitative ?
2. Si oui, choisit-elle la TEOMi ou la REOMi ?

Présentation des scénarios par M.Papin, M.Bleiss, E.Dufresne du cabinet Ecogeos Powerpoint en pièce jointe.

Interventions :

- *R.Nieto : Le maximum de levées est de 48 et non 52 comme actuellement ?*
- *P.Cheval : non ; dans l'absolu, on laisse pour le moment une collecte toutes les semaines. Si les administrés ne mettent plus leur poubelle que 2 fois/mois, dans ce cas, la collectivité décidera de diminuer le nombre de collectes.*
- *R.Nieto : cela signifie qu'il y aura 48 collectes/an alors que les gens ne mettront pas leur poubelle toutes les semaines.*

Ce ne serait pas mieux de raisonner autrement, par exemple de décider de passer la collecte à 3 fois/mois ?

- *P.Cheval : ce n'est pas évident car :*

1. Il faut communiquer sur une nouvelle façon de facturer,

2. On ne change pas la 1^{ère} année.

Dès la 1^{ère} année d'expérience, TDP pourra réajuster le nombre de passages.

Tous les ans, il faudra ajuster la fréquence des ramassages et les tarifs.

Si, à un moment, on peut diminuer le coût de la collecte car il y a moins de passages, on pourrait de ce fait diminuer le coût de la levée.

Il est nécessaire de regarder l'équilibre financier du budget qui est quasiment à traiter comme un budget annexe.

Notre objectif est de réduire le volume des déchets à la source et de discipliner les administrés.

- *R.Nieto : Si on prend une famille de 5 personnes avec 3 jeunes enfants, il y a beaucoup de couches. Avec le temps, ces déchets n'existeront plus. Comment fait-on ?*

- *P.Cheval : Il sera possible d'avoir une poubelle adaptée aux besoins en fonction de la composition de la famille.*

- *JM Adde : Dans le scénario 2, les dépôts en déchèterie seront taxés à partir d'un certain volume ou d'un certain poids. Dans ce cas, il y aura de plus en plus de dépôts sauvages.*

- *P.Cheval propose sur ce sujet d'inviter la gendarmerie dans un prochain conseil communautaire car il est difficile de faire verbaliser (ex de Vauvillers)*

- *M.Bleiss (Ecogeos) : Il n'y a pas, à ce stade de l'étude, un nombre maximum de levées fixé. Il y a les particuliers et les entreprises qui ont des besoins différents, d'où une adaptation à prévoir.*

Actuellement, le marché de collecte prévoit une prestation forfaitaire. Demain, le prestataire s'adaptera pour coller aux besoins.

Concernant les familles, le principal vase communicant se fait des particuliers vers les entreprises ; les gros utilisateurs ne paient pas proportionnellement à l'utilisation du service.

Concernant la déchèterie, il est envisagé dans les 3 scénarios de limiter le passage à 20 par an, l'objectif étant de limiter le transfert de la poubelle vers la déchèterie.

- *M.Papin (Ecogeos) : le prochain marché de collecte sera facturé au tonnage et non forfaitairement. On constate dans la déchèterie une surutilisation du service par les professionnels. Concernant les dépôts sauvages, la loi antigaspi pour une économie circulaire fait évoluer la réglementation avec notamment la simplification de la verbalisation pour aider les collectivités.*

- *JN Cazé : pour verbaliser, il faut pouvoir prendre les individus sur le fait.*

- *M.Papin : il y aura une brigade verte qui fait partie du dispositif qui a été chiffré.*

- *P.Cheval : C'est Terre de Picardie qui financera cette brigade verte. La collectivité devra essayer de trouver des solutions. Le système va être de plus en plus répressif car la loi le permettra.*
- *JM Adde a porté plainte il y a plus d'un an. Aucune solution n'a été trouvée. Finalement, il a dû faire le nécessaire lui-même.
S'il y a moins de levées, il y aura un problème d'odeurs l'été.*
- *P.Cheval : s'il y a des odeurs, cela signifie que ce sont des déchets compostables. Il faudra militer pour le compostage.*
- *C.Choukair : les calculs tiennent ils comptent de la revalorisation de la taxe foncière en 2023 ?*
- *P.Cheval : on ne peut pas anticiper ce qu'on ne connaît pas encore. Si la taxe foncière double, le taux de taxe sera divisé par 2. Tous les ans, il faudra réajuster pour équilibrer le budget.*
- *M.Bleiss : la réforme de la taxe foncière est prévue en 2026.*
- *J.de Lamarlière : le problème ne sera pas facile à régler si tout le monde ne s'y met pas ; il ne faut pas attendre de miracle. Des solutions devront être trouvées au fur et à mesure quitte à ce que service offert soit moindre. Peut-être faudra-t-il mettre la main à la poche si les administrés ne comprennent pas.*

A l'issue du débat, P.Cheval informe le conseil que le Bureau et la commission EVD ont émis à l'unanimité un avis favorable sur la tarification incitative et à une très large majorité sur le choix de la TEOMi.

- T.Lineatte informe qu'il a émis un avis favorable à la REOMi lors du Bureau ; néanmoins, par solidarité, il se rallie à la position du Bureau et se montre favorable à la TEOMi.

Dans un 1^{er} temps, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en place la tarification incitative dans le respect du développement durable et du PCAET.

Dans un 2^{ème} temps, le Conseil communautaire décide de choisir la TEOMi.

Pour la TEOMi: 55 (D.DOMONT ,D.JACOB , X.PALPIED, A.COQUART, L.POTIER, MF LEROUX , P.GRAUX ,S. SCRIBE , T.LINEATTE, N.LATAPIE-COPE, B.GANCE , A. LEBRUN-MERLIN, P.CHEVAL, D.PECHON, F.GORLIER, M.BAILLON, G.GUILLEMONT, B.ETEVE, P.KACZMAREK, J.NORMAND, C.DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, R.NIETO, C. NEVOU, L.KUZNIERAK , P.VALLEE, G.SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R.VENTELON, V.VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L.PATTE, M.FLEURY, R. BILLORE,D. POTEL, A.POIDEVIN , C.FOURNET, C.BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D.PIOCHE, H. TRIENTZ, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS , JM ADDE,J GENEAU DE LAMARLIERE G. CARON.)

Pour la REOMi : 1 (E. PROOT)

2. GENERAL

2.1 Création de poste

Un agent a été recruté en accroissement temporaire d'activité début février 2021. Ce contrat qui vient à terme le 31/01/2022 ne peut plus être prolongé. Compte tenu de l'étendue des missions (Important parc informatique à sécuriser, important parc informatique scolaire, élaboration de la feuille de route numérique) et afin de pallier les besoins permanents du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à partir du 1^{er} février 2022.

Avis FAVORABLE du CT en date du 14/12/2021

Interventions :

- *JN Cazé : Terre de Picardie pourrait-elle apporter une aide aux communes pour l'informatique ?*
- *P.Cheval prend en considération cette demande. Cette problématique existe dans différents domaines où la mutualisation devra faire son chemin. La demande a été faite lors du dernier Bureau pour le sujet des secrétaires de mairie. Terre de Picardie a expérimenté en 2021 un groupement de commandes avec les communes pour les défibrillateurs et a constaté une grande lourdeur administrative. Beaucoup de sujets pourraient faire l'objet d'une mutualisation : les assurances, les photocopieurs....*

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à partir du 1^{er} février 2022.

2.2. Mise à jour du tableau des emplois permanents

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents.

3. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le PLUi (B.Etévé) :

- Les réunions agricoles sont décalées en février
- Le diagnostic est en cours ; les premiers résultats seront communiqués en juin.
- Le registre de doléances qui a été donné aux communes doit être mis à disposition des administrés.
- Un COPIL se tiendra le 16/02 à 14H30
- Une lettre PLUi sera adressée prochainement aux personnes qui se sont inscrites. Pour s'inscrire : PLUi@terredepicardie.fr

- Rappel pour les responsables des 10 groupes de travail : une commune suppléante doit être nommée.

➤ X.Palpied : l'AG de la FDSEA se tiendra le 3/02.

Terre de Picardie y participera et interviendra à propos des réunions agricoles PLUi.

➤ C.Balcone informe qu'il n'a toujours pas de secrétaire de mairie.